

Le contrôle de constitutionnalité des lois

Par **Lawstudent1**, le **09/10/2015 à 15:32**

Salut, sur un sujet comme ça, "le contrôle de constitutionnalité des lois", je forme mon plan sur A priori/ A posteriori?

Merci :D

Par **Visiteur**, le **09/10/2015 à 16:24**

Bonjour.

Non il ne vaut mieux pas.

Une dissertation a pour but de vous faire réfléchir sur le sujet et pas du tout de réciter le cours sur le sujet.

Posez-vous quelques questions.

Qu'est-ce que le contrôle de constitutionnalité des lois ?

A quoi sert-il ?

Qu'implique t-il ? Est-il efficace en pratique ? Pourquoi ?

Qui sont ses acteurs principaux ?

Dégagez l'intérêt du sujet, et normalement après ça une problématique et un plan devraient se dégager à vos yeux comme par magie.

Bon courage.